



**CONFLITS D'USAGES ET PLANIFICATION :
CONSTRUIRE ENSEMBLE UN DEVELOPPEMENT
EQUILIBRE DE LA COTE DES HAVRES**

*Réponse à l'appel à projets de la DATAR pour la mise en œuvre d'une
gestion intégrée de la zone côtière*

Avril 2005

SOMMAIRE

I.	LA COTE DES HAVRES : UNE UNITE SPECIFIQUE	2
A.	Justification du périmètre	2
	1) Une unité écologique	3
	2) Une unité de production	3
	3) Un potentiel touristique	4
	4) Un cadre de vie recherché	5
	5) Une nécessaire prise en compte de l'arrière pays et des interactions terre-mer	5
B.	Etat des lieux, chiffres et données clés	6
	1) Milieu naturel : Havres et dunes de la côte ouest du Cotentin : des espaces naturels remarquables	6
	2) Production aquacole	9
	3) Production légumière	10
	4) L'élevage ovin des prés salés	11
	5) L'agriculture dans le Bocage	12
	6) L'industrie	12
	7) Habitat	12
	8) Activités touristiques et de loisir	13
	9) L'emploi	13
	10) Le vieillissement de la population	14
C.	Principaux problèmes rencontrés	14
	1) Un milieu naturel qui se dégrade	14
	2) Des conflits d'usage	15
	3) Une pression foncière de plus en plus forte.	15
D.	Les enjeux du territoire	16
II.	DESCRIPTIF DE L'ETAT ACTUEL DU PROJET ET DE SON AVANCEMENT	18
A.	Principaux objectifs	21
B.	Objectifs et thèmes de réflexion envisagés si la démarche de la Côte des Havres est retenue :	21
C.	principes d'intégration, de partenariat et d'innovation	25
D.	Effets attendus sur l'environnement, le développement local et sur le service rendu aux populations et usagers concernés	25
E.	analyse des mêmes effets à une échelle plus large	26
III.	PRESENTATION DU GROUPE PROJET	27
A.	Identification des partenariats publics et ou privés	27
B.	Participation de partenaires économiques et sociaux, citoyens	28
	4) Des socioprofessionnels mobilisés	28
	5) Une place importante proposée aux citoyens	28
C.	Modalités d'adhésions des principaux acteurs concernés dans la démarche	28
IV.	PILOTAGE DU PROJET	29
A.	Responsables du projet	29
B.	Méthode envisagée, outils de gouvernance	29
C.	Démarche envisagée et calendrier prévisionnel	31
D.	Modalités techniques, financières et administratives	32

1) comité de suivi	32
2) Moyens humains	32
3) Plan de financement envisagé	33
E. Instruments de politique publique qu'il est envisagé de mobiliser	34
F. Modalités d'évaluation envisagées	34
G. Engagement à participer à l'échange d'expériences	35
ANNEXES- CARTES ET DONNEES	36

Suite à la recommandation de l'Union européenne pour la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières, de nouvelles orientations ont été décidées en Comité interministériel de la mer et en comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire en 2003 puis en 2004 : un nouveau cadre pour la politique du littoral se met en place permettant le lancement d'expérimentations locales de gestion intégrée des zones côtières.

Le projet présenté ici par le Pays de Coutances, les communautés de communes Côte des Isles et Plage et Bocage, correspond bien à cet objectif.

Le territoire retenu correspond bien aux critères d'éligibilité : territoire homogène et cohérent de par ses spécificités géographiques et économiques, territoire d'une taille suffisante pour englober les problématiques littorales et d'arrière-pays et un territoire porteur d'une organisation déjà structurée autour d'un Pays.

Ce cadrage du territoire choisi répond à une finalité recherchée, à une thématique et à une recherche volontariste de non superposition de zonage avec les zonages administratifs habituels :

- ↳ La finalité recherchée correspond à la volonté de territoires confrontés aux mêmes problématiques, de travailler ensemble pour trouver des outils et méthodes permettant de préserver et de promouvoir durablement leur première richesse de développement : leur littoral.
- ↳ La thématique choisie : « conflits d'usage et planification : construire ensemble un développement équilibré de la côte des havres » répond à une volonté forte d'anticiper plutôt que de subir les évolutions des pratiques sectorielles.
L'objet est bien d'intégrer les différents outils et non pas une simple mise en conformité en fonction de la hiérarchie des normes.
- ↳ Le zonage choisi implique une coopération le long du littoral de la côte des Havres soumis aux mêmes préoccupations pour un partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Le territoire de la côte des havres possède des caractéristiques uniques qui en font à la fois un territoire naturel de qualité (havres et dunes, large estran sableux), un lieu vivant (importantes productions aquacole et légumière, pâturage), une destination de loisirs (activités balnéaires et sportives) mais aussi un territoire d'enjeux (forte consommation d'espace et pression foncière, production de déchets et incidence sur la qualité de l'eau, avenir des différentes activités de production, diversité sociale).

A partir d'un état des lieux, l'objectif est de bâtir un avenir durable de ce territoire dans une vision partagée par tous.

Il s'agit alors,

- ✓ de monter un partenariat multisectoriel et multi-territorial pérenne
- ✓ de développer une méthodologie de prospective et de veille
- ✓ de mettre en place une démarche participative active et durable pour une appropriation partagée de l'avenir du territoire.

Les résultats attendus sont une gestion durable et intégrée du littoral et de son arrière pays à partir d'un partage équilibré des usages et une planification cohérente.

I. LA COTE DES HAVRES : UNE UNITE SPECIFIQUE

La presqu'île du Cotentin représente le principal obstacle à la pénétration de l'onde de marée dans la mer de la Manche. Soumis aux vents dominants et aux marées, le socle armoricain érodé constitue un plateau continental large et peu profond. Il est recouvert de sable à proximité de la côte s'achevant, sur le littoral, par un système dunaire seulement percé de quelques havres.

La « côte des havres » est une côte caractéristique de l'Ouest du département de la Manche encore appelée côte Ouest Cotentin. Elle s'étend sur une centaine de kilomètres entre Granville et Barneville-Carteret.

C'est un littoral constitué de huit havres et dunes avec un fonctionnement particulier et « relativement épargné » par l'urbanisation observée sur d'autres côtes françaises.

Ces havres recèlent par ailleurs une multitude d'activités dites « traditionnelles » telles que l'élevage d'agneaux de prés-salés, la chasse, la production légumière et d'autres plus récentes, faisant parfois suite aux mutations socio-économiques ayant touché le littoral telles que la pêche, le développement de la conchyliculture, le développement touristique et celui des activités de loisirs. Ces activités professionnelles et traditionnelles se juxtaposent et parfois s'affrontent.

L'interrelation avec l'arrière Pays de la côte des havres est particulièrement forte : la qualité et la quantité de l'eau repose sur des fonctionnements à l'échelle des bassins versants. Les activités agricoles, les zones urbanisées représentent autant de sources de pollution et de dégradations possibles des eaux littorales.

Une action importante dans cet arrière-pays est menée par le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Ce dernier s'investit dans la gestion durable des zones humides. Outre quelques communes littorales de la côte des Havres, le Parc couvre 39 communes sur le Pays de Coutances. Une convention précisant les missions respectives de chacun a d'ailleurs été signée. Le Parc intervient également dans l'élaboration du SAGE Douve Taute.

Ce littoral est aussi un territoire de projets et de solidarités intercommunales. Il comprend donc les communautés de communes de Côte-des-Isles, Plage et Bocage, et le Pays de Coutances. Il est concerné par trois périmètres de SCOT : Pays de la baie du Mont-Saint-Michel, pour la partie sud, Centre-Manche-Ouest pour la partie centrale et Pays du Cotentin en partie nord.

A. JUSTIFICATION DU PERIMETRE

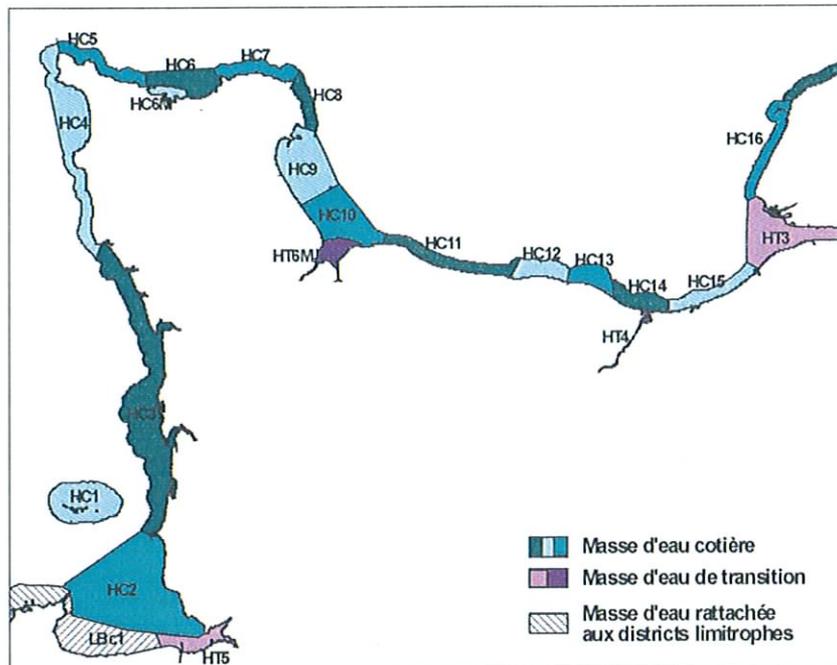
Le périmètre retenu pour l'expérimentation est un territoire où se multiplient, se juxtaposent ou se superposent échelons administratifs et secteurs d'intervention de divers organismes. Ce territoire présente pourtant bien des problématiques partagées qui dépassent ces clivages habituels et que les porteurs du projet ont aujourd'hui décidé d'appréhender conjointement.

La côte des havres constitue en effet à la fois une unité écologique, une unité de production, un potentiel touristique, un cadre de vie recherché, et dépend étroitement de son arrière pays. Ce sont plus de 80 000 personnes qui y vivent, y travaillent et y accueillent un nombre de visiteurs toujours croissant.

1) Une unité écologique

L'ensemble des 7 havres de la côte ouest du Cotentin, depuis le havre de Portbail jusqu'à celui de la Vanlée présente un complexe écologique de grand intérêt. Une faune et une flore spécifiques à ce milieu se sont installées sur les rivages.

La côte basse avec un marnage important qui laisse découvrir un vaste estran sableux et les marées de grandes amplitudes constituent le lien dynamique indispensable en termes sédimentologique et nutritionnel. La présence de rivières avec un débit assez important pour percer le cordon dunaire a participé à la formation des havres.



La cohérence de cette entité géographique a permis, dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, d'identifier la masse d'eau baignant ce secteur du littoral comme une seule unité (C3).

Plusieurs bassins versants principaux, l'Ay, la Sienne, la Souilles, et la Vanlée alimentent ces exutoires. La prise en compte du réseau hydrographique dans son ensemble permet de mieux appréhender les différents éléments qui influent sur la qualité de l'eau littorale.

Les havres et dunes de la côte ouest du Cotentin sont en outre concernés par différents classements et protections, notamment l'annexe II de la directive Habitats et disposent d'outils de protection supplémentaire, au titre de Natura 2000. De plus, il est important de noter que les havres de Saint-Germain-sur-Ay, de Regnéville-sur-Mer et de la Vanlée sont des sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930.

Ces écosystèmes sont partiellement protégés mais restent fragiles face aux nombreux enjeux économiques que le littoral représente.

2) Une unité de production

La côte des havres de par sa configuration naturelle conditionne des activités particulières : La pente faible et sableuse de l'estran, et la forte amplitude des marées offrent des surfaces importantes et l'avènement des techniques d'élevages « en surélevé » (bouchots à moules et tables à huîtres) ont permis l'explosion des productions conchylicoles.

La Manche est devenu le premier département français de production conchylicole. L'essentiel de cette production est centré sur cette côte des havres. Le poids économique de cette activité est alors loin d'être négligeable.

La pêche professionnelle est également directement reliée à la caractéristique géographique du secteur. Le port de Granville est en effet le plus important port coquillier français (bulots, coquilles saint Jacques, praires, palourdes, amandes, etc...). Les résultats de la criée en 2004 montrent un tonnage de 14 691 tonnes en apport. Il figure ainsi en 4^{ème} place des ports français. Environ 80 unités y sont rattachées.

La flottille de ce secteur est également caractéristique puisque, en dehors des unités un peu plus grosses qui trouvent refuge dans les ports bordant cette côte au nord et au sud, la majorité des bateaux ne reste pas en mer mais est remontée à chaque marée à l'aide de tracteurs.

L'activité maraîchère s'est également développée dans ce secteur géographique. Ces zones sont très influencées par les données pédologiques (sables, terres légères), climatiques (douceur) et historiques (Créances est par exemple tournée vers le maraîchage depuis des décennies). Le bassin de production de la côte Ouest se situe essentiellement entre Surtainville et Lingreville.

Le pâturage des herbues représente une caractéristique spécifique de ce littoral soumis aux marées de forte amplitude. L'élevage d'ovins y est plus développé qu'ailleurs. Les herbes marines donnent un goût « pré-salé » fort apprécié et recherché par les consommateurs.

Les activités productives se multiplient sur l'estran. Si elles en font un littoral vivant, elles constituent également une source de déchets non négligeables. Elles représentent également des sources de conflits d'utilisation.

3) Un potentiel touristique

Ce grand estran suscite également la convoitise des pêcheurs plaisanciers. Cette activité traditionnelle prend aujourd'hui des proportions importantes. Entre pêcheurs à pieds (se déplaçant parfois en tracteur) et plaisanciers amenant leurs bateaux en tracteur, la fréquentation des cales permettant de descendre sur l'estran est souvent intense.

La proximité de très nombreuses îles (Chausey, Jersey, Guernesey, Sercq, Aurigny, les Ecréhous, le plateau des Minquiers, ...) engendre un important trafic de navires de plaisance mais également de transports de passagers. Les ports de plaisance sous-tendent le développement de zones d'activités de maintenance pour les bateaux et de complexes commerciaux et de loisirs pour les plaisanciers.

Le linéaire côtier n'étant quasiment constitué que de plages, les activités véliques se développent. Ces sites sont également particulièrement propices aux activités balnéaires classiques.

Avec la recrudescence de l'intérêt pour les activités « nature » et sportives, les sites dunaires et les rives des havres constituent des chemins de randonnées de plus en plus fréquentés.

L'attrait de ce littoral se concrétise aussi par une forte présence de structures légères d'hébergement : camping et caravaning occupent parfois depuis plusieurs décennies des terrains en bordure de mer de manière illégale.

Le triplement voire le quintuplement de la population côtière de façon saisonnière implique le développement d'équipements (assainissement, déchets...) ajustés en conséquence.

Longtemps restée à l'écart des grands mouvements d'anthropisation qu'ont pu connaître certains rivages français, la côte des Havres est de plus en plus convoitée pour le potentiel de développement économique que le tourisme y représente. Aux problèmes de déchets des productions aquacoles et légumières s'ajoute alors ceux des déchets dus au surplus de population saisonnière.

4) Un cadre de vie recherché

Malgré la proximité des grands bassins de population, le littoral de la Manche, sans doute en raison de son relatif éloignement géographique et de son manque de notoriété, a pour l'essentiel échappé aux opérations touristiques d'envergure et à l'urbanisation outrancière auxquelles on a pu assister ailleurs au cours des Trente glorieuses.

Le littoral manchois est largement préservé. Seulement 24 % du linéaire côtier est urbanisé contre 58 % dans le Calvados. La Manche constitue avec la Corse la plus grande réserve d'espaces naturels littoraux en France.

Néanmoins, sur la côte des havres, la pression s'accroît, traduisant à la fois l'attractivité du littoral, le développement périurbain et les effets de la nouvelle accessibilité autoroutière, ferroviaire et maritime du département.

La pression la plus importante se situe :

- ✓ sur la partie sud de cette frange littorale, en raison de la proximité de Granville, où se cumulent périurbanisation et attrait résidentiel (résidences principales et secondaires),
- ✓ autour des stations d'Agon-Coutainville, de Barneville-Carteret et de Portbail.

L'attractivité de ce littoral devrait encore s'amplifier dans les prochaines années sous l'effet conjugué :

- ✓ du vieillissement de la population (on connaît l'attractivité du bord de mer sur les personnes âgées),
- ✓ du développement des besoins de loisirs (effets de la réduction du temps de travail, goût pour les activités de nature et l'entretien de son corps) pour lesquels le bord de mer constitue une opportunité,
- ✓ de la nouvelle accessibilité autoroutière (gain de temps, de sécurité, de confort pour l'utilisateur, déplacements plus fréquents),
- ✓ de la proximité de grands gisements de population (région parisienne, Basse-Seine, sud du Royaume-Uni),
- ✓ des espaces encore relativement « disponibles »,
- ✓ de prix du foncier encore accessibles et moins élevés que sur d'autres littoraux.

La gestion de l'espace est une question particulièrement sensible pour les communes littorales. La planification y tout à fait délicate, les municipalités jonglant entre volonté de développement de l'offre de surfaces constructibles et préservation obligatoire de l'espace naturel. Une véritable réflexion gérontologique doit également être menée.

5) Une nécessaire prise en compte de l'arrière pays et des interactions terre-mer

Cette interface entre la terre et la mer constitue une zone sensible en perpétuelle évolution où toute modification en amont a un impact sur cette zone côtière.

Les installations nécessaires aux traitements des productions marines, tant de la pêche que de l'élevage, doivent trouver de la place (ateliers individuels et zones d'activités maritimes). La présence de ces activités impose également une très grande vigilance quant à la conservation de la qualité du littoral et des rejets en mer.

La prise en compte de l'arrière pays, comme territoire vécu, permet d'aborder la problématique mer-terre dans toutes ses composantes :

- ✓ La côte ouest des havres comme destination loisirs de cet arrière pays (et même au-delà, il s'agit de la destination privilégiée des Saint-Lois),
- ✓ Une côte qui constitue un pôle d'emplois important pour les habitants de cet arrière pays,
- ✓ Une côte qui constitue une zone d'habitat attractive mais qui génère une flambée des coûts immobiliers et repousse les ménages les plus modestes vers l'intérieur des terres,
- ✓ Une situation qui a pour conséquence une augmentation des déplacements et des besoins en moyens de transports,
- ✓ Une activité dans l'arrière pays qui influe sur la qualité des eaux littorales.

Le Pays de Coutances constitue un territoire de projet à la fois politique, d'aménagement et de développement. Il s'agit du périmètre reconnu pour l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale.

L'association des territoires des communautés de communes Côte des Isles, Plage et Bocage et du Pays de Coutances dans l'expérimentation, permet également d'assurer la cohérence et la continuité, avec les territoires voisins, des orientations des différents documents d'urbanisme et notamment des Schémas de Cohérence Territoriale.

Il permet également de prendre en considération les spécificités du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, ainsi que le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin versant Douve-Taute.

⋈ *Littoral et arrière pays constituent un même espace de vie où des interactions naturelles se forment.*

B. ETAT DES LIEUX, CHIFFRES ET DONNEES CLES

1) Milieu naturel : Havres et dunes de la côte ouest du Cotentin : des espaces naturels remarquables

- ✓ De forme originale, le havre de la Vanlée est le plus méridional. Cet ensemble naturel de plus de 800 hectares est indemne de toute urbanisation. Il est séparé de la mer par un cordon dunaire orienté sud-nord et présente une tendance lagunaire très nette, confortée par le caractère submersible de la route qui le traverse.
- ✓ Le havre de Régneville, ou estuaire de la Sienne, est par sa superficie le plus important du Cotentin. Vaste échancrure de 5 à 6 kilomètres de profondeur, d'une superficie d'environ 1 800 hectares, il est isolé de la mer par une vaste flèche sableuse orientée vers le Sud : la Pointe d'Agon.
- ✓ Le havre de Blainville-sur-Mer est largement dominé par l'activité aquacole.

- ✓ Le havre de Geffosses, fermé par la route digue a vu sa proportion d'herbus fortement progresser. On assiste également à une continentalisation de la végétation en fond de havre. Le site est classé en Réserve de Chasse Maritime.
- ✓ Dans le havre de Lessay la réalisation de polders a eu lieu dès 1952. Une activité maraîchère forte avec des surfaces irrigables importantes s'y est développée. Situé sur le territoire couvert par le Parc Naturel Régional, des « protections contractuelles » ont néanmoins été mises en place.
- ✓ Le havre de Surville est le plus petit estuaire de la côte Ouest de la Manche : profond d'un kilomètre et ne dépassant guère 500 mètres de largeur, il couvre une superficie d'environ 70 hectares. Il présente un intérêt particulier du fait de sa position centrale à l'intérieur d'un massif dunaire bien préservé. Il offre une succession caractéristique des milieux pionniers estuariens.
- ✓ Le havre de Portbail constitue un port de mouillage de 300 places et connaît une forte pression touristique.
- ✓ Le havre de Barneville-Carteret accueille la deuxième station balnéaire après Granville. La ville de Barneville-Carteret compte 2458 habitants, ce chiffre est multiplié par huit au cours de la saison estivale. Il s'agit de l'un des ports de plaisance les plus convoités. Ce port à seuil propose à ce jour près de 450 places dont plus de 300 dans son bassin. Il abrite également une vingtaine de bateau de pêche. Il permet d'embarquer vers Jersey, Guernesey, Sercq, Herm et Aurigny à partir du quai du port de Carteret.

L'ensemble des havres se situe sur le domaine public maritime. Ils associent bancs de sable, vasières et prés salés encadrés par des massifs dunaires.

Les particularités régionales de ces havres résident dans les successions typiques des communautés atlantiques de plantes adaptées aux milieux salés allant des zones peu végétalisées des vasières jusqu'au haut schorre à plus faible influence saline. Lieux de très haute productivité végétale, ils assurent les bases nutritionnelles des réseaux alimentaires littoraux tant continentaux que maritimes.

Les havres présentent un obstacle sous la forme de pointes ou flèches sableuses. Celles-ci sont alors rapidement colonisées par les formations végétales typiques des milieux dunaires depuis les dunes embryonnaires jusqu'aux dunes fixées.

Les plantes caractéristiques sont la salicorne, la soude maritime et la spartine sur la slikke. En revanche se développent sur le schorre (pré-salé) la puccinellie maritime, l'arroche pourpière, l'obione, l'aster, la fétuque, le plaintain maritime, etc...

La quasi-totalité de la superficie des havres abrite des milieux naturels visés par la Directive Habitats.

Les havres sont également le refuge pour des espèces animales d'intérêt communautaire. Le phoque veau-marin, qui fréquente les côtes sableuses, est occasionnellement présent dans les estuaires. Le phoque gris, typique des côtes rocheuses, est plus rare. Le saumon atlantique, poisson migrateur, remonte les rivières comme la Sienne pour se reproduire.

Lorsque les havres sont en eau à marée haute et même à marée basse dans certains chenaux, les oiseaux plongeurs, le plus souvent piscivores, sont observés. Cependant, les espèces les plus fréquentes sont le grèbe huppé, le grèbe castagneux, le grand cormoran, le héron cendré, l'aigrette garzette, le harle huppé et les laridés (mouette pygmée et sternes). La marée basse permet aux limicoles (pluvier argenté, grand gravelot, bécasseau variable, courlis cendré et barge rousse...), aux goélands et aux tadornes de Belon de se nourrir sur les vasières.

Le canard colvert et la sarcelle d'hiver sont bien représentés sur le havre de Geffosses du fait de son classement et de son aménagement en réserve de chasse maritime et de la présence d'un plan d'eau permanent.

La végétation dunaire est composée d'espèces spécifiques. Le haut de plage regroupe une végétation éparse composée d'espèces annuelles résistant aux embruns et recherchant les endroits riches en nitrates provenant des algues. Les espèces caractéristiques sont le Cakile, l'Arroche et la Soude.

La dune embryonnaire et la dune vive accueillent une végétation pionnière, s'implantant dans des conditions difficiles. L'Elyme des sables trouve ici l'une de ses dernières stations vers le sud et l'ouest. Cette plante protégée au plan national est accompagnée du Liseron des sables, de l'Euphorbe, du Pourpier des mers, etc... L'oyat, plante typique de la dune vive, demeure l'espèce fixatrice majeure de la dune bordière accompagnée de la Fétuque, du Chardon bleu des dunes et de l'Euphorbe.

La dune fixée (ou grise) regroupe une végétation beaucoup plus variée a tendance nettement plus continentale et calcicole.

Les fourrés dunaires sont constitués du prunellier, du troène, de l'aubépine, de la ronce, de l'églantier et de l'ajonc. Ils représentent une transition entre le stade herbacé et la zone arborée. Les fourrés s'abritent dans les dépressions, en retrait de l'actuelle ligne de rivage. Les dépressions les plus humides abritent le saule roux-cendré en forte densité.

Le milieu dunaire héberge des mammifères (lapins, renards, mulots, musaraignes, blaireaux), des reptiles, des batraciens dans les dépressions humides, ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux. Il est aussi un lieu d'escale. La plage est un site favorable pour l'hivernage de certaines espèces.

Les dunes d'Hatainville sont parsemées de dépressions humides abritant de belles populations d'amphibiens dont le triton crêté, espèce visée à l'annexe II de la directive Habitats.

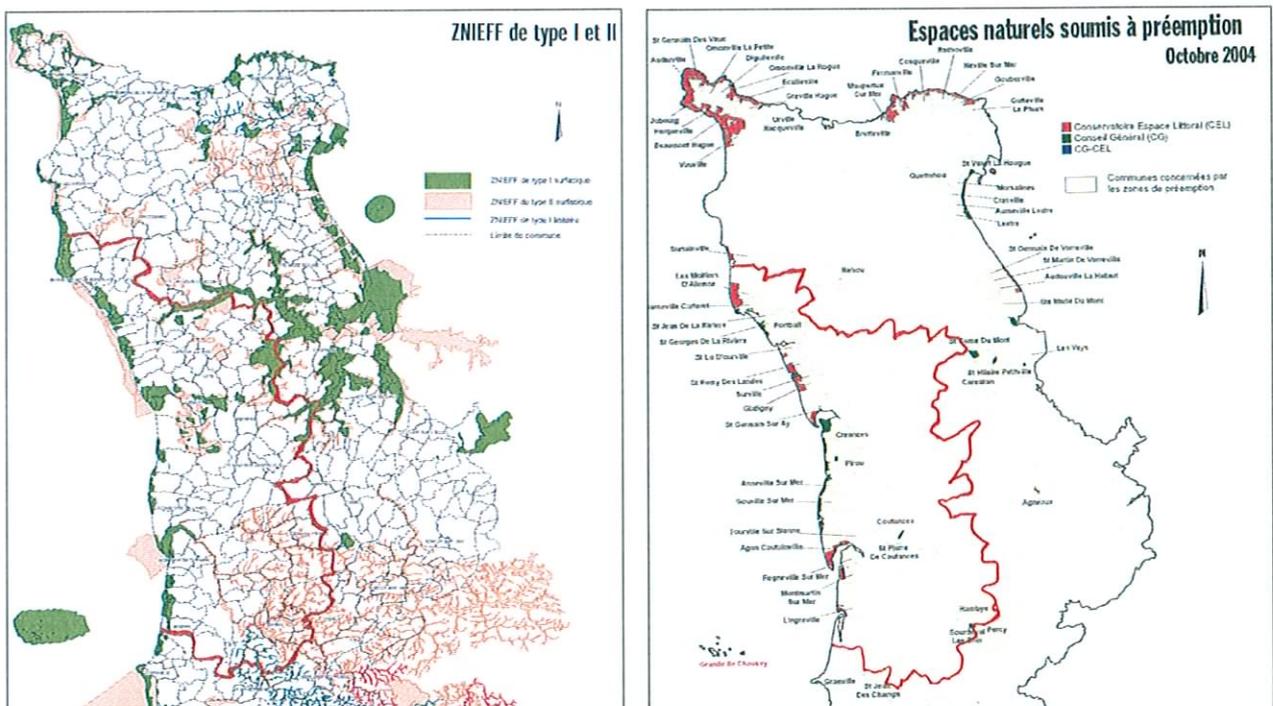
Les plantations de pins et de cyprès de Lambert, comme haies brise-vent, ont été introduites par l'homme pour stabiliser le milieu.

Différents zonages ou classements se juxtaposent :

- ✓ Quinze communes littorales classées en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates
- ✓ Des sites et paysages classés au titre Natura 2000 : 2 328 hectares concernés entre Saint-Germain-sur-Ay et le Rozel, 4 289 hectares dans le havre de Saint-Germain-sur-Ay et les Landes de Lessay, 3 336 hectares entre Bréhal et Pirou.
- ✓ Patrimoine naturel : le havre de la Sienne soumis à la Directive « oiseaux » : ZICO
- ✓ ZNIEFF de type 1 : 14 sites
de type 2 : 14 sites dont une partie en Parc Naturel Régional
- ✓ Directive « habitats » SIC : le littoral ouest de Bréhal à Pirou, le Havre de Saint-Germain-sur-Ay et les landes de Lessay, le littoral de Saint-Germain-sur-Ay, une partie du Marais du Cotentin et du Bessin (PNR).

- ✓ Zones de Protection Spéciales et RAMSAR : une partie du Marais du Cotentin et du Bessin (Parc naturel).
- ✓ Un site inscrit : la Baie de Sienne

Aujourd'hui, le Conservatoire du littoral est propriétaire de 8 hectares sur le havre de la Vanlée, 212 sur le havre de Surville, 195 sur le havre de Saint Germain sur Ay, dont 90 en servitude de protection et 12 en servitude de protection sur le havre de Geffosses. Le Conseil général est propriétaire de 10 hectares de terrains sur le secteur des Dunes d'Anneville et Gouville-sur-Mer, de 43 hectares sur les dunes de Pirou, 57 hectares sur les dunes de Portbail à la flèche dunaire de Barneville et 18 hectares sur le Cap de Carteret



Le Parc Naturel des Marais du Cotentin et du Bessin couvre également une partie commune à ce territoire. Sa principale vocation est la protection des zones humides. Il met en place des actions de sensibilisation du public, de développement de pratiques d'exploitation durables.

2) Production aquacole

Le département de la Manche a développé son activité conchylicole dans les années 60 et atteint son plein essor dans la décennie suivante. La Manche s'est spécialisée dans l'huître creuse et la moule édulis, les productions de palourdes sont très peu développées. Les huîtres creuses sont élevées dans des poches sur des tables, sur des parcelles du domaine maritime. L'élevage de moules se pratique sur des bouchots ou des pieux implantés sur l'estran en ligne de 100 mètres de large. Les pieux sont à remplacer tous les 5 à 10 ans.

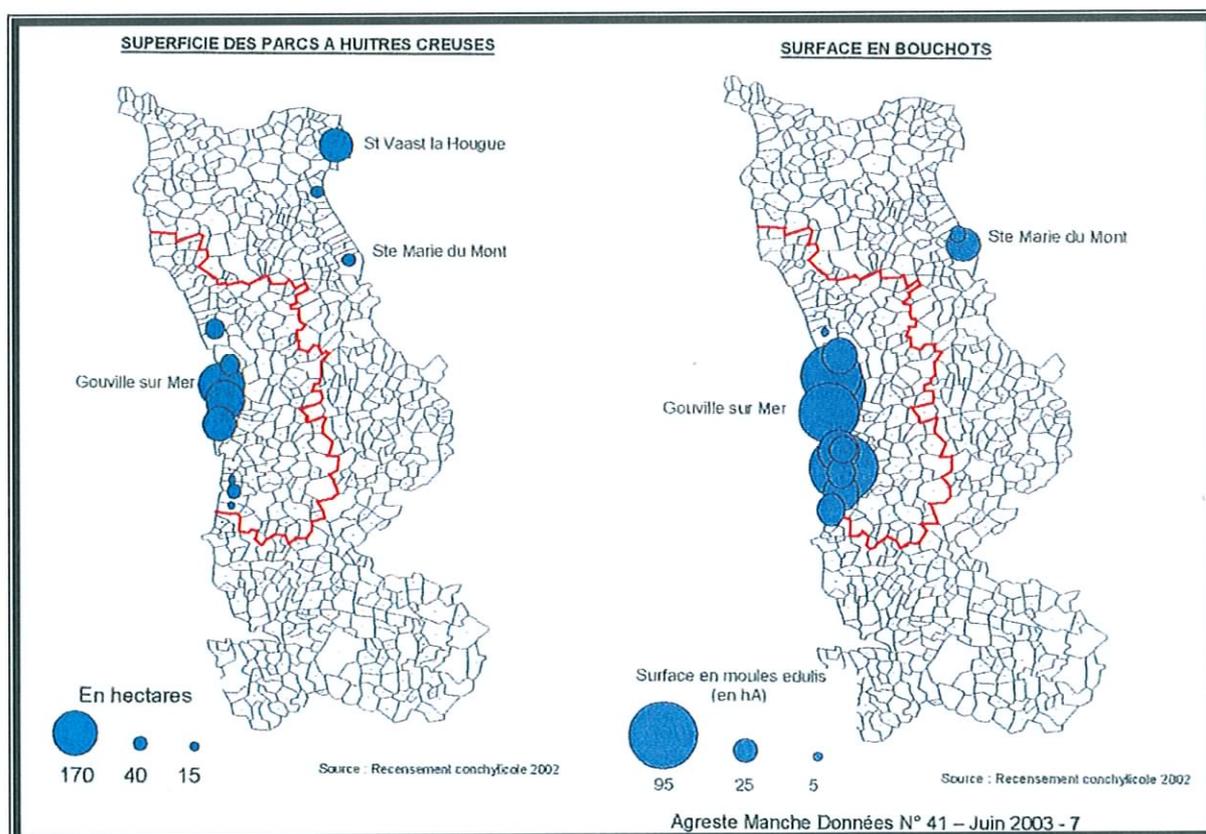
L'activité est cantonnée sur deux bassins la côte Ouest entre Granville et Portbail avec les îles Chausey et la côte Est entre Saint-Vaast-la-Hougue et la Baie-des-Veys. Des spécialisations géographiques se sont dessinées. La côte ouest se partage entre ostréiculture et mytiliculture.

Les concessions destinées aux huîtres se concentrent majoritairement entre les havres de Saint-Germain-sur-Ay et Régneville-sur-Mer. Les concessions mytilicoles prédominent au sud d'Agon-Coutainville.

Environ 14 000 tonnes d'huîtres et 15 000 tonnes de moules sont produites chaque année sur la côte ouest du Cotentin. Cette production représente près de la moitié de la production d'huîtres et quasiment la totalité de la production de moules de la région Basse-Normandie.

Près de 170 établissements sont recensés sur cette zone. Une population salariée estimée dans la Manche à 1 000 emplois permanents et 2 000 saisonniers. Près de 50 communes sur le littoral accueillent des conchyliculteurs et pour certaines d'entre elles le part des actifs conchyliculteurs constituent un poids fort dans le tissu socioéconomique (Geffosses : 51%, Gouville-sur-Mer : 35%, Blainville-sur-Mer : 35%, Agon-Coutainville : 11%, Saint-Germain-sur-Ay : 10%).

Sachant qu'en 2001 le chiffre d'affaires de la conchyliculture en Basse-Normandie était d'environ 100 millions d'euros, on comprend aisément le poids économiques que représente cette activité.



3) Production légumière

Les espaces de l'arrière dune littoral sont propices à la culture des légumes. Cette vocation légumière est ancienne. La proximité de la mer a permis l'usage des algues au pouvoir fertilisant, de même que la tanguie des havres a été utilisée comme amendement des terres sableuses.

La production légumière sur la côte des havres occupe quelques 3 091 hectares. Chaque bassin présente des productions diversifiées avec toutefois des spécialités : La carotte, le poireau et la salade sur la côte Ouest.

La quasi totalité des parcelles acquises par le Conservatoire du littoral sont louées à des agriculteurs. Les terrains soumis à un pâturage extensif font figure de sites pilotes. Un pâturage hivernal est mené sur la dune du mois de novembre au mois de mars, au moyen de bovins et de chevaux pour l'entretien des zones rases.

5) L'agriculture dans le Bocage

L'agriculture reste importante dans l'arrière Pays. Si la part des terres labourables est la plus forte sur les communes littorales. Les surfaces toujours en herbe et l'élevage de bovins se retrouvent le plus dans le bocage.

Le paysage de l'arrière pays est encore aujourd'hui largement façonné et entretenu par les agriculteurs. La déprise agricole modifie cette prise en charge. L'impact sur l'écoulement des eaux aggrave les risques d'inondations.

Les types et l'intensité des productions influent sur les rejets possibles dans les bassins versants et par conséquent sur la qualité de l'eau en aval.

En amont et en aval de la production, l'agriculture représente une filière et un nombre d'emplois important pour l'arrière pays.

La dernière réforme de la politique agricole commune devrait également toucher et modifier certaines pratiques.

6) L'industrie

L'activité industrielle est relativement diversifiée et de taille réduite sur ce territoire. Le secteur agroalimentaire est cependant le mieux représenté. Certaines industries sont cependant à la fois consommatrices d'eau pour leurs procédés et à l'origine de rejets dans le milieu aquatique. Ainsi six entreprises sont recensées par la DRIRE comme des établissements soumis à autosurveillance dans le secteur.

7) Habitat

L'attractivité du littoral crée une pression foncière difficile à juguler. La compétition pour l'espace est réelle pour accueillir de nouvelles zones résidentielles, de nouvelles infrastructures, de nouveaux équipements.

Le développement linéaire et le développement des hameaux ou le changement de destination de bâtiments agricoles en résidentiel contribuent à émietter les parcelles agricoles et les exploitations.

Les maisons secondaires se multiplient également pour des occupants à l'aise financièrement. La diversité sociale est difficile à maintenir face à la flambée des prix du foncier. Inoccupées une bonne partie de l'année ces résidences ne contribuent pas forcément au dynamisme des communes et commerces littoraux.

Les communes littorales ont un habitat majoritairement groupé alors que les communes du bocage ont un habitat plus dispersé caractérisé par la multitude de petits hameaux. Dans ce dernier cas, les communes ont plus de mal à mettre en place des réseaux d'assainissement et des stations d'épurations adaptés.

8) Activités touristiques et de loisir

L'activité nautique devenue moins élitiste se développe toujours plus et nécessite des places supplémentaires dans les ports ou mouillages. Les havres constituent des milieux particulièrement sensibles face aux projets d'extension envisagés.

Le port de Barneville-Carteret compte aujourd'hui 333 places à flots, 95 bouées d'échouage et 20 de mouillage. Le port d'échouage de Portbail offre 200 places et le havre 31 bouées de mouillage. Le havre de Régneville-sur-Mer possède 120 sites de mouillage et celui d'Agon 80.

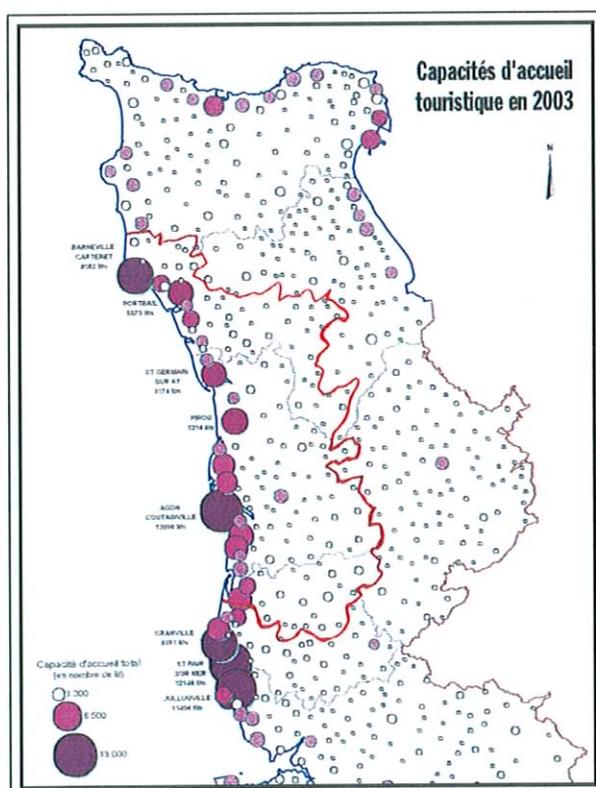
Un projet d'extension dans le havre de Portbail en association avec le port de plaisance de Barneville-Carteret devrait placer ce port en deuxième position dans le département pour le nombre de places proposées.

Les autres loisirs nautiques, véliques, de randonnée pédestre ou équestre doivent cohabiter alors que les espaces qui leur sont destinés sont grignotés d'années en années. Parmi les activités de loisirs, la pêche récréative prend une place aujourd'hui de plus en plus disputée aux professionnels.

Le camping caravanning illégal occupe aussi une surface non négligeable et fragilise les milieux. L'impact sanitaire de ces installations n'est également pas mesuré.

L'augmentation de la population, multipliée par trois dans certains secteurs littoraux, engendre une production de déchets qui nécessite des capacités de traitement sur-dimensionnées.

La pratique de la chasse est compatible avec l'ouverture au public sur les différents sites. Cette activité est bien entendu réglementée.



Source : DDE- Manche Identité.

9) L'emploi

Avec une présence toujours forte du secteur primaire, l'industrie a su tirer partie de certaines productions.

Dans le bassin d'emploi de Coutances l'activité touristique représente environ 1 200 emplois salariés, soit 8,4% de l'emploi de la zone, quand il représente 6,8% de l'emploi manchois.

Le secteur des services est celui qui a vu ses effectifs croître le plus ces dernières années, mais il s'agit plutôt d'un rattrapage structurel par rapport aux autres territoires. Les activités touristiques sont celles qui créent le plus d'emplois depuis quelques années, avec le développement de l'hôtellerie et de la restauration.

Les niveaux de qualifications demandés restent cependant relativement faibles dans les activités de la côte Ouest. Une part non négligeable des emplois liés à l'aquaculture et à la production légumière est essentiellement précaire.

10) Le vieillissement de la population

Au cours des dernières décennies le littoral de la côte Ouest a vu sa population croître de manière significative par rapport aux autres secteurs. Cette tendance est essentiellement due au solde migratoire positif, et notamment celui des personnes retraitées. La population des seniors représente alors près d'un tiers de la population totale.

Parallèlement, le solde migratoire des moins de 40 ans est négatif.

C. PRINCIPAUX PROBLEMES RENCONTRES

1) Un milieu naturel qui se dégrade

Dans tous les havres de la côte ouest, la superficie des herbues s'étend d'année en année. Ce processus naturel a longtemps été freiné par l'exploitation artisanale mais généralisée de la tanguie pour amender les terres agricoles. La cessation de cette activité a favorisé la reprise du schorre, d'autant plus que les pratiques modernes liées à la maïsiculture et à l'urbanisation sont génératrices d'érosion superficielle des sols. De plus, les rivières transportent davantage de sédiments provenant de l'amont. Le développement de la spartine, plante pionnière, n'a pu que favoriser l'avancée des herbues au détriment de la slikke.

Les havres de la Vanlée, de Regnéville-sur-Mer et de Saint-Germain-sur-Ay sont des zones estuariennes propices au développement d'une activité conchylicole. La pêche au mullet y est également pratiquée. Des gabions sont présents sur le schorre. Des moutons de pré-salé paissent également sur cette zone, et le havre de Surville, ce qui participe à la qualité paysagère du site.

Le havre de la Vanlée a fait l'objet d'aménagements conséquents ayant entraîné la poldérisation du fond du havre, qui contribue au comblement plus rapide de la partie nord. Sur le havre de Saint-Germain-sur-Ay, le recul de la dune menace à court terme quelques habitations légères.

Les différentes activités humaines s'exerçant sur les havres et leurs pourtours, tel le maraîchage, le pâturage, la chasse, l'urbanisation et la fréquentation touristique ont des conséquences importantes sur le milieu naturel : pollution, érosion, dégradation du haut schorre et du haut de plage par sur piétinement.

La qualité des eaux se dégrade. Les efforts menés depuis plus de 20 ans en faveur de l'assainissement urbain, industriel et agricole ont permis de classer la quasi-totalité des eaux conchylicoles en zone A et B sur la côte ouest du cotentin, sauf dans les havres. Nous assistons sur les dernières années à une dégradation générale : maintien des zones B, mais

déclassement des zones A en zones B. Il est à noter cependant que l'abaissement continu des seuils de tolérance participe à cette re-classification.

Des obligations différentes en terme de commercialisation des coquillages d'élevage dépendent de ces classements.

Le problème de la défense contre la mer est un sujet de première importance dans le département de la Manche. Du fait de leur situation, les côtes subissent fréquemment des tempêtes mettant en péril les personnes et surtout les biens. La conjonction de marées de fort coefficient et de vent de mer violent provoque régulièrement des dégâts caractérisés par le recul des dunes et la submersion des terres envahies par les eaux marines. De nombreuses maisons ont été détruites par les flots lors des grandes tempêtes de 1967, 1974, 1978 et 1984.

Outre l'érosion marine, des risques d'inondation (par submersion marine, débordement de cours d'eau, ou encore par remontée de nappes phréatiques) concernent les rives immédiates des principaux cours d'eau. Ainsi par exemple un plan de prévention des inondations pour la Sienne a été prescrit.

On assiste donc à un comblement des havres, au recul de la côte dunaire mettant également en péril la protection des ports. La qualité des eaux, à la fois pour la baignade et l'aquaculture tend à diminuer.

2) Des conflits d'usage

Le partage de l'estran pour les différentes activités tend à opposer professionnels et amateurs. Ces derniers étant de plus en plus nombreux.

L'urbanisation grignote des surfaces cultivables hypothéquant la rentabilité même des cultures maraîchères qui nécessitent une surface de terrain « critique » pour demeurer viable et « vivable ».

Les rejets de l'agriculture conventionnelle dans les eaux des rivières des bassins versants, mais aussi le lessivage des herbues pâturés, et le camping illégal, contribuent à la pollution des eaux pour l'aquaculture mais aussi pour les eaux de baignades.

La population de retraités qui s'est installée sur le littoral, recherche souvent la tranquillité et ne tolérant pas le développement des activités et l'affluence saisonnière.

La méconnaissance des pratiques et besoins de chacun (professionnels, habitants, touristes) peut conduire à l'exacerbation des tensions. La recherche d'arbitrages, de compromis au travers d'une vision commune de l'avenir souhaité pour le territoire est essentielle pour son développement durable.

3) Une pression foncière de plus en plus forte.

Le développement urbain et les infrastructures routières notamment, constituent la plus forte pression sur l'espace agricole. La politique de protection des espaces naturels rend l'espace disponible encore plus mince. Chaque commune, sans cohérence sur les pratiques voisines, souhaite développer l'accueil résidentiel.

Parmi les différents modes d'occupation des sites figure celui des implantations illégales de camping caravanning ou du fait des gens du voyage. Les municipalités doivent gérer ces zones

au travers de leurs documents d'urbanisme. Certaines développent des projets de Parcs Résidentiels de Loisirs pour tenter de proposer des solutions alternatives à ce camping illégal et le résorber. Les surfaces nécessaires sont alors très importantes.

L'activité nautique demande le développement de nouveaux ports de plaisance ou de mouillages supplémentaires. Les projets se multiplient. Ils entraînent le développement de zones d'activités dédiées à la plaisance.

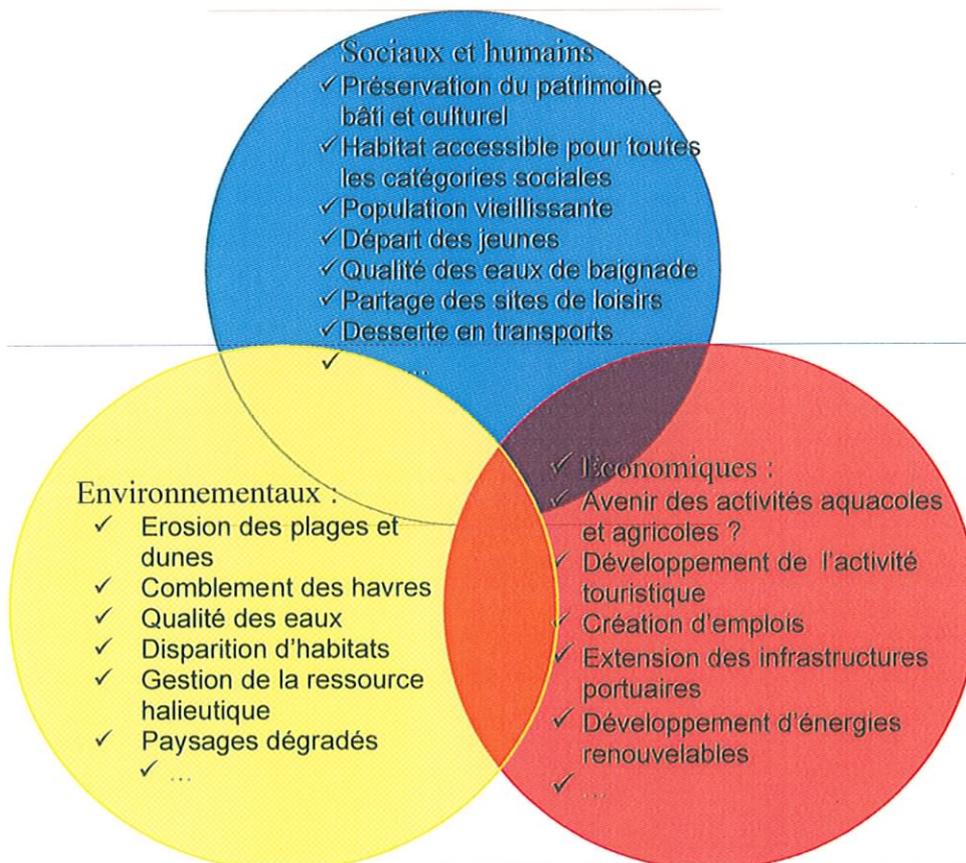
La situation abritée du havre de Saint Germain sur Ay a fait naître dès 1982 un projet consistant en la création d'un port d'échouage à la pointe sud-est, le long de la rive concave du havre. Celui-ci est sur le point de voir le jour.

Le tourisme et les activités de loisir participent à cette pression foncière par le développement de structures d'accueil. Un golf de 18 trous est par exemple actuellement projeté sur la commune de Barneville-Carteret.

D. LES ENJEUX DU TERRITOIRE

L'interdépendance entre les différents enjeux de la côte des havres et de son arrière pays est évidente.

A chaque intersection de ce diagramme se retrouvent les conflits d'usage éventuels.



Les enjeux environnementaux

Un littoral spécifique de havres à défendre contre l'érosion marine : érosion des dunes, déplacement du trait de côte, comblement des havres : quel avenir, et quels outils mettre en place ?

Une qualité des eaux qui régresse par une pollution diffuse dans les bassins : quel impact réel des activités urbaines et agricoles dans les bassins ?

Des espaces naturels grignotés par l'urbanisation, occupés par les activités de loisirs : quel accès et quelle protection mettre en place ?

Des paysages modifiés par l'occupation illégale en camping-caravaning. Des risques sanitaires non estimés.

Une nécessaire connaissance et gestion de la ressource halieutique face à l'exploitation professionnelle mais aussi de loisirs des particuliers.

Les enjeux économiques

L'activité conchylicole source importante d'emploi, mais aussi de déchets sur le littoral et nécessite des investissements spécifiques : cales d'accès, stations de pompage d'eau de mer... Cette activité est également confrontée à un certain nombre de problèmes tels que la saturation et le caractère saisonnier du marché de l'huître, la surdensité d'exploitation à l'hectare et les concessions illégales qui appauvrissent le milieu biologique et font baisser les cours, l'individualisme des producteurs qui affrontent les marchés en ordre dispersé, la moindre notoriété des productions par rapport à celles de Charente-Maritime ou de Bretagne.

Le pâturage des herbues contribue à la vitalité du littoral mais aussi source de déchets.

Baisse du revenu des agriculteurs, réduction du nombre d'exploitants (pyramide des ages aidant), augmentation de la surface moyenne des exploitations, développement de l'agriculture extensive,...réforme de la Politique Agricole Commune .Dans le contexte actuel quel avenir pour l'agriculture ? Une agriculture qui vit une profonde mutation, quelles perspectives pour cette activité, pour la gestion des territoires ?

Un phénomène de transfert de l'agriculture vers la pêche apparaît de plus en plus fortement. Cette tendance se traduit par une hausse du nombre de petits bateaux de pêche recherche des structures d'accueil à un coût moins élevé au détriment du port de Granville. Devant cette montée en puissance pourrait se poser la question de l'évolution des équipements ?

Le tourisme comme activité essentielle : une demande croissante d'extension des infrastructures portuaires, le développement de zones d'activités de maintenance nautique, de marinas... Quelle gestion du bassin de navigation, quel impact de l'implantation des mouillages ?

Une artificialisation du littoral par l'installation de structures permanentes qui ne fonctionne qu'une saison.

Des enjeux économiques autour des activités renouvelables et notamment les projets d'implantation éolien off-shore (projet de Saint-Remy-des-Landes) et éolien terrestre (parc éolien en service de Sortosville-en-Beaumont)

Les enjeux sociaux et humains

La diversité et la mixité sociale risque de n'être plus totalement garantie sous l'effet de la pression foncière et de la flambée des coûts immobiliers. Un accès possible pour toutes les catégories sociales à l'habitat sur le littoral doit être maintenu.

Veut-on un arrière pays vivant ? Le risque d'une vocation uniquement résidentielle de l'arrière pays est soulevé face à la déprise agricole.

Le littoral est occupé par une population de plus en plus vieillissante qui a besoin de services et recherche une certaine « tranquillité » peut compatible avec certaines activités et projets de développement.

Quelle qualité des eaux de baignade ?

Les loisirs, l'emploi offerts sur le littoral multiplient les besoins en transports. Quel schéma de déplacement vers le littoral et quelles liaisons vers l'arrière pays veut-on?

L'artificialisation du littoral peut contribuer à une perte d'identité. La spécificité de la côte des havres est à préserver, voire à promouvoir. Les jeunes quittent le territoire de moins en moins attractif pour eux. Or maintenir un territoire vivant consiste aussi à maintenir une population jeune source de dynamisme.

II. DESCRIPTIF DE L'ETAT ACTUEL DU PROJET ET DE SON AVANCEMENT

Les réponses apportées jusqu'à ces dernières années sur la côte des havres résultaient d'une gestion sectorielle et localisée.

Les actions du Conservatoire du littoral et de ses partenaires contribuent à atteindre les objectifs de préservation recherchés : programmes d'acquisition, mise en place de servitudes, réalisation de plans de gestion et constitution de comités de gestion. Ces comités sont composés de tous les partenaires concernés par les sites.

Le Parc Naturel des Marais initie des projets de protection et de mise en valeur spécifique au territoire qu'il couvre. Son expérience d'animation et de développement est une richesse pour le territoire.

En 1996, pour enrayer le phénomène du camping caravaning illégal qui continuait à proliférer, une stratégie globale a été définie sous l'impulsion de la Direction Départementale de l'Equipeement. en concertation avec les autres services de l'Etat concernés, le conseil général et les communes touchées. Le dispositif mis en place comportait deux axes forts :

- arrêt du phénomène par des campagnes de verbalisation dans les sites les plus sensibles,
- recherche de solutions alternatives satisfaisantes à tous égards.

Cette recherche de solutions alternatives apparaît comme la seule réponse opérationnelle compte tenu du caractère prescrit de la plupart des installations.

Les professionnels de l'aquaculture demandent toujours plus de surfaces pour étendre leurs exploitations.

Pour le Pays de Coutances les acteurs se sont donnés les moyens dès 1994 de travailler ensemble en créant l'Association de Développement du Pays de Coutances réunissant à parité les élus locaux et les chambres consulaires.

En septembre 1998, le Pays de Coutances s'est structuré pour mettre en œuvre le Programme d'Initiative Communautaire Leader II. Les actions menées concernaient la promotion du tourisme rural, la préservation de l'environnement et du cadre de vie, le soutien à l'économie locale, la recherche de nouvelles solutions pour l'emploi et la formation, et une animation locale comme appui au développement.

De plus, le Pays de Coutances bénéficie également du Label Pays d'Art et d'Histoire.

Pays reconnu au titre de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, le Pays de Coutances a élaboré et validé sa charte de développement en 2004.

Aujourd'hui le Pays de Coutances est constitué en syndicat mixte afin d'élaborer son schéma de cohérence territoriale, et de promouvoir le développement économique.

Aujourd'hui une volonté d'anticipation et de mutualisation se dessine :

↳ Volonté d'une intégration territoriale :

La bande littorale correspondant à la côte des havres est concernée par trois périmètres de Schéma de Cohérence Territoriale :

- Le SCOT du pays de la baie du Mont-Saint-Michel, pour la partie sud,
- Le SCOT de Centre-Manche-Ouest pour la partie centrale
- Le SCOT du pays du Cotentin en partie nord.

Les études concernant les deux premiers susnommés sont en phase initiale. Les bureaux d'études viennent d'être choisis. Le troisième est un peu moins avancé, mais les élus concernés s'efforcent actuellement d'accélérer la phase administrative préalable au lancement des études.

Au-delà des précautions urbanistiques qui pourront être prises au niveau des PLU des communes concernées, les dispositions de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme offrent aux syndicats mixtes du SCOT la capacité à contrôler l'évolution de l'urbanisation sur le littoral.

L'élaboration de ces trois schémas de cohérence territoriale qui, par effet de somme, embrasseront l'ensemble du littoral de la côte des havres exigera une attention particulière à leur cohérence aux marges. Ces trois démarches de planification menées quasi-simultanément doivent être l'occasion d'une réflexion spécifique et approfondie sur la gestion et le devenir de l'interface terre/mer sur cette frange littorale.

↳ Volonté d'une intégration temporelle :

Les Schémas de Cohérence Territoriale ont un objectif de 10 ans. L'approche de la gestion des zones côtières par ce biais permettra de pérenniser la démarche de concertation et de la faire évoluer.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale est estimée à environ 3 ans. Cet objectif à moyen terme permettra d'évaluer le travail réalisé.

↳ Volonté d'une intégration sectorielle :

Un premier principe retenu est la mutualisation des études, documents et recherches existants sur le territoire observé. Au-delà d'une simple compilation il s'agit bien de prendre en compte ces derniers de manière transversale.

L'ensemble des problématiques et les interrelations qui en découlent sera traité dans les différents outils de gestion du territoire.

Un certain nombre de documents de cadrage gèrent déjà le territoire, par exemple (non exhaustif) :

- ✓ Espaces naturels sensibles
- ✓ Schéma Tourisme et conchyliculture du littoral de la Manche
- ✓ Guide pour la collecte des déchets des plages
- ✓ Schéma de développement de la plaisance
- ✓ Les documents d'objectifs Natura 2000
- ✓ La Charte du Parc Naturel Régional
- ✓ Charte départementale de l'environnement pour un développement durable de la Manche
- ✓ Guide d'implantation de l'éolien
- ✓ Schéma départemental d'aménagement et de développement touristique
- ✓ Schéma de développement commercial de la Manche
- ✓ Contrats d'objectifs touristiques et contrats de pôles intercommunaux
- ✓ ...

Une distinction entre documents opposables ou non, et outils de mise en œuvre de politiques contractuelles de développement global des territoires pourrait être utile.

Chacun de ces SCOT pourrait ainsi comporter un chapitre spécifique valant schéma de mise en valeur de la mer (cf. loi du 23 février 2005 – article 235 - sur le développement des territoires ruraux).

↳ Volonté d'une intégration institutionnelle :

La démarche intègre l'ensemble des acteurs institutionnels gestionnaires d'espaces, producteurs de règles et de normes ou d'information. L'harmonisation des divers documents passe par cette nécessaire prise en compte des experts reconnus dans leurs domaines d'intervention.

↳ Volonté d'une intégration scientifique :

La connaissance du territoire et le partage de l'information sont des éléments essentiels de compréhension et d'échanges entre les différents intervenants. Centres de formation et de recherche, étudiants et chercheurs participeront à la dynamique mise en place.

Le Syndicat mixte pour l'équipement du littoral (SMEL) contribue ainsi par exemple à la mise au point de nouvelles techniques d'aquaculture pour un développement respectueux de l'environnement. Avec son centre expérimental situé à Blainville-sur-Mer, il a mis en place une véritable veille. Il intervient à toutes les étapes des filières des produits de la mer : des richesses naturelles à la production et l'exploitation, jusqu'à leur valorisation

↳ Volonté d'une intégration pluri acteurs :

Les acteurs de la société civile, professionnels, associatifs, citoyens seront invités à participer à une démarche prospective afin de s'appropriier le projet. Ils participent par ailleurs à la démarche de réflexion et d'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale. Une restitution systématique des réflexions et travaux réalisés leur sera faite.

A. PRINCIPAUX OBJECTIFS

Ce projet est parti d'un constat : la multiplication des interventions sectorielles et localisées au détriment d'une intervention globale et cohérente prenant en compte le littoral et son arrière Pays.

Il permettra de répondre à une question : comment travailler ensemble pour assurer la préservation des zones sensibles, le développement économique et la solidarité sociale de nos territoires ?

L'objectif principal est alors de trouver au travers de notre expérimentation des méthodes à tester, transférables, reproductibles pour une harmonisation des prescriptions des outils de planification et de gestion, en mutualisant les moyens d'observation, de recherche et de formation pour un développement durable du littoral et de notre arrière Pays.

Il s'agit bien d'intégrer les différents outils et non pas d'une simple mise en conformité en fonction de la hiérarchie des normes.

La démarche d'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale étant engagée en parallèle, il s'agira de réunir au maximum les différentes prescriptions afin de les harmoniser dans ce document unique.

Toutes les initiatives comporteront un nombre d'éléments communs essentiels, à savoir :

- ✓ Un processus d'information, d'éducation, de recherche et de communication
- ✓ Un processus favorisant la pleine participation des intervenants à la prise de décision
- ✓ Un processus de coordination, de consultation et de planification conçu pour atteindre le consensus et s'il y a lieu le règlement des différends
- ✓ Un processus de surveillance, d'évaluation et de rétroaction.

B. OBJECTIFS ET THEMES DE REFLEXION ENVISAGES SI LA DEMARCHE DE LA COTE DES HAVRES EST RETENUE :

Au cours du processus mis en place, les réflexions pourraient porter sur certains objectifs à atteindre en fonction de la réalité observée:

OBJECTIF 1 : CONTRIBUER A LA RECONQUETE ET A LA PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS : PLANIFIER « UN TIERS SAUVAGE » POUR UN ENVIRONNEMENT LITTORAL DE QUALITE

1.1 Mieux connaître le littoral de la côte des havres dans sa diversité et la spécificité de ses milieux, comprendre les éléments de son évolution, par une mutualisation des moyens d'observation.

Les échanges initiés entre les différents acteurs entrent dans une logique de compréhension des enjeux de chacun pour une meilleure prise en compte et objectivité sur des problèmes transversaux. Ils permettront de mettre en évidence les interactions entre processus techniques, économiques et sociaux, les dynamiques, les incertitudes Il s'agit de créer une base de connaissance partagée et comprise de tous afin de faciliter la décision collective.

Mesure possible : mise en place d'un système d'information géographique prenant en compte les écosystèmes, les activités économiques, les données sociodémographiques, les outils de planification pour analyser leurs interactions.

Partager les connaissances scientifique et technique par la vulgarisation et l'information.

1.2 Mobiliser et impliquer les différents acteurs pour la qualité de l'eau. Renforcer et pérenniser les outils de suivi de la Masse d'eau.

Dans la logique d'une approche intégrée de la problématique de l'eau, construire un réseau à l'échelle des bassins versants des différents acteurs impliqués.

Mesure possible : favoriser la mise en place de SAGE.

Coordonner et suivre les différents dispositifs d'assainissement, de traitement des rejets agricoles, de forage ou pompage, d'irrigation, de fertilisation. Contrôle de la qualité de l'eau à l'échelle des bassins versants.

Se doter d'outils d'information destinés à renseigner de manière transparente tous les utilisateurs sur la qualité des eaux.

1.3 Développer des outils et méthodes de défense contre les attaques de la mer.

L'érosion du littoral est particulièrement sensible sur la côte des havres sableuse et soumise aux vents dominants. La spécificité des havres protégés par des pointes et flèches sableuses rend les ports et mouillages situés en arrière particulièrement dépendants des courants en cas de changement du trait de côte protecteur.

L'impact des marées de grandes amplitudes joue également un rôle important dans le déplacement du trait de côte, l'ensablement ou l'appauvrissement des plages.

Mesure possible : Assurer un suivi sédimentologique des plages et dunes ; coordonner les actions de défense sur l'ensemble de la côte des havres

Créer un observatoire de l'évolution du trait de côte.

1.4 Développer une démarche cohérente sur l'ensemble du littoral de la côte des havres de résorption du camping- caravaning illégal

Mesure possible : Echanger sur les pratiques locales en matière de résorption du camping illégal.

Coordonner dans un schéma d'intervention les différentes pratiques.

1.5 Eduquer et informer sur ces milieux spécifiques

Les milieux naturels sensibles font l'objet de nombreuses attentions mais continuent néanmoins à subir diverses dégradations. L'éducation, la sensibilisation et l'information du public et de l'ensemble des acteurs contribuent à un meilleur respect des espaces.

Mesure possible : informer de manière compréhensible pour tous dans des lieux accessibles sur les enjeux en présence, les perspectives d'évolution de ces milieux (exemple : centres d'interprétation).

Enrichir ces informations dans le temps.

Faire participer chercheurs, scolaires et public à ces réflexions.

Résultats attendus : disposer d'une connaissance approfondie de la côte des havres, partagée par tous les acteurs, pour une meilleure intégration dans les documents de planification et outils de gestion. Promouvoir des pratiques communes et cohérentes sur l'ensemble du territoire. Faire ressortir les blocages réglementaires éventuels.

OBJECTIF 2 : ASSURER UNE DIVERSITE ET UN EQUILIBRE DES UTILISATIONS POUR UNE VITALITE ECONOMIQUE ADAPTEE AUX SPECIFICITES DU LITTORAL

2.1 : Pérenniser, dynamiser, et mieux intégrer dans le territoire l'aquaculture et l'agriculture.

Entre urbanisation, préservation des paysages, conflits d'usage, vieillissement des actifs, tensions des marchés...quelles sont les perspectives pour l'agriculture et les activités aquacoles sur le littoral et son arrière-pays ? Quels moyens doivent être mis en œuvre pour réserver des espaces adéquats à ces activités ?

Mesure possible : Analyse des perspectives d'évolution de ces secteurs.
Suivi des besoins en outils de production pour une aquaculture et une agriculture rentables dans les conditions actuelles et futures de marché.
Faciliter la recherche et la mise au point de nouvelles techniques d'aquaculture respectueuse de l'environnement (notamment actions du SMEL à Blainville-sur-Mer).
Mise en place d'un observatoire de veille mettant en évidence les ruptures d'évolution.

2.2 : Dégager des perspectives de croissance et des activités nouvelles : exploiter les opportunités liées au potentiel touristique.

Avec la recherche d'authenticité, d'espaces préservés et de découverte de savoir-faire, la demande touristique évolue. Relativement à l'écart des flux les plus importants de par la réputation de son climat, le littoral manchois voit son attractivité grandir. Entre le développement d'une activité économique créatrice d'emplois et la préservation des espaces naturels, le tourisme doit trouver sa juste place. En dehors de la période estivale l'offre doit également se structurer.

Mesures possibles : Promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement et complémentaire entre littoral et arrière pays.
Organiser un tourisme « intelligent » mutualisant intérêt économique et sauvegarde patrimoniale et actions pédagogiques (exemple existant: visite des sites d'exploitation conchylicoles dans des charrettes tirées par des chevaux de traits normands).
Coordonner et développer les ventes directes en profitant du marché de proximité et touristique.

2.3 : Réfléchir sur l'accueil des plaisanciers dans des lieux sensibles

La plaisance connaît un renouveau depuis quelques années. Face à la pénurie de places d'amarrage, la côte des havres constitue une zone de plus en plus convoitée. Le bassin de navigation est aussi particulièrement intéressant avec la traversée possible vers les îles anglo-normandes. La coordination et la planification des projets qui se multiplient s'avèrent nécessaires.

2.4 : Intégrer la préoccupation environnementale en amont de toute activité

La diversité et la recherche de l'équilibre passent aussi par la détermination d'exigences communes pour consolider un espace, un paysage, un patrimoine sensible. Il importe alors de se doter d'outils de référence. Une harmonisation est aussi nécessaire en matière de gestion des déchets.

Mesure possible : Réaliser une charte paysagère
 Promouvoir et faciliter le développement des énergies renouvelables et de leurs filières, tendre vers la Haute Qualité Environnementale pour les bâtiments d'activités mais aussi pour les particuliers.
 Favoriser la mise en commun des filières de recyclage et identifier les débouchés envisageables

Résultats attendus : détermination de perspectives d'évolution de l'activité économique et notamment de l'agriculture et de l'aquaculture. Partage de l'analyse par tous les acteurs du territoire pour un processus de décision cohérent.

OBJECTIF 3 : DEVELOPPER LA SOLIDARITE ENTRE LITTORAL ET ARRIERE PAYS POUR UN TERRITOIRE COHERENT

3.1 Anticiper la croissance des besoins en logement, services et infrastructures afin de favoriser la mixité résidentielle et sociale.

Mesure possible : Favoriser la solidarité et la complémentarité entre littoral et arrière pays par une planification cohérente.
 Développer une politique foncière forte et une offre locative

3.2 Maîtriser et adapter les constructions afin de préserver et développer l'arrière pays et le littoral dans une gestion économe de l'espace.

Mesure possible : Promouvoir les énergies renouvelables dans l'habitat particulier et notamment les normes HQE.

3.3 Adapter les moyens de déplacements

Développer et promouvoir les liaisons douces et mode de transports alternatifs entre littoral et arrière Pays préalablement à tout développement de nouveaux secteurs urbanisés.

Mesure possible : Prescrire et harmoniser ces éléments dans les différents documents d'urbanisme et de gestion

3.4 Prévenir les conflits d'usage, concilier usages de la mer et utilisation des sols, prendre en compte les attentes de chacun

La mise en place d'outils de participation et de prospective peut permettre à chaque citoyen et acteur local de mieux connaître les enjeux des autres et de mieux les comprendre.

OBJECTIF 4 : VALORISER L'IDENTITE DU LITTORAL ET SES SPECIFICITES

4.1. Eviter l'artificialisation et l'homogénéisation de la côte des havres au risque d'une perte d'identité

Mesure possible : développer une importante communication sur les problématiques de la côte des havres et de son arrière pays pour une appropriation par tous les acteurs locaux des enjeux.

4.2. Anticiper les évolutions des enjeux sociaux et culturels.

Mesure possible : mettre en place un observatoire de veille avec des indicateurs de « rupture » dans l'évolution.

C. PRINCIPES D'INTEGRATION, DE PARTENARIAT ET D'INNOVATION

Le caractère pilote du projet s'apprécie au regard :

- ✓ Du territoire retenu permettant une approche globale de la problématique littoral-arrière pays, de l'unité du milieu naturel et des activités qui s'y sont développées
- ✓ De la diversité des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet et des résultats à moyens termes sur les Schémas de Cohérence Territoriale.
- ✓ De la mise en place d'outils de participation et d'échanges

La cohérence du projet trouve sa pleine mesure dans l'accompagnement à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale.

Le projet de gestion intégrée des zones côtières étant partie intégrante de la démarche de Schéma de Cohérence Territoriale, cette expérience fera l'objet d'une appropriation locale d'autant plus forte.

Le Syndicat Mixte du Pays de Coutances, structure compétente en matière d'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale et de développement économique est également la structure porteuse du Pays de Coutances. Une véritable mutualisation et synergie est ainsi créée sur ce territoire pour mener à bien une véritable intégration et harmonisation des pratiques et actions.

D. EFFETS ATTENDUS SUR L'ENVIRONNEMENT, LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET SUR LE SERVICE RENDU AUX POPULATIONS ET USAGERS CONCERNES

La démarche initiée doit avoir pour résultats, par une meilleure compréhension et appropriation des enjeux, une meilleure prise de décision, une gestion et un arbitrage des conflits d'usages.

Ainsi les effets à court et moyens termes attendus sont

- ✓ Une meilleure connaissance et compréhension du territoire partagée par tous les partenaires et par les citoyens.
- ✓ Une stimulation du dialogue et des échanges entre les différents acteurs d'où un meilleur arbitrage des conflits d'usage.
- ✓ Une planification territoriale porteuse d'une vision future, prenant en compte toutes les problématiques de manière cohérente.

- ✓ Une aide à la décision pour les collectivités et différents acteurs améliorée, des consensus plus faciles à trouver.
- ✓ Une meilleure sensibilisation du public, et meilleure participation des citoyens aux instances de débats, la mise en place d'initiatives pédagogiques en direction des scolaires.

Auxquels s'ajouteront à plus longs termes :

- ✓ Une identification territoriale plus forte et mieux répercutée, une stratégie territoriale à long terme mieux identifiée et partagée par tous. Un territoire qui est attractif pour les jeunes.
- ✓ Des exploitations agricoles et aquacoles plus durables, plus rentables et fiables.
- ✓ Un tourisme plus durable à la fois promoteur du patrimoine et pédagogue.
- ✓ La réduction des pollutions
- ✓ L'atténuation des effets érosifs et d'inondation pour une anticipation sur les risques liés à l'élévation du niveau de la mer.
- ✓ L'amélioration des habitats faunistiques et floristiques pour une biodiversité préservée et véritable valeur ajoutée sur les paysages.

E. ANALYSE DES MEMES EFFETS A UNE ECHELLE PLUS LARGE

La démarche d'harmonisation des différents documents de prescriptions et de planification, la recherche d'une intégration verticale des problématiques mises en évidence, doivent faire ressortir les blocages éventuels, notamment réglementaires entre les différents niveaux de prise de décision.

A l'approche classique de planification spatiale seront ajoutées une approche d'arbitrage des usages et une approche de prospective. Ainsi, le développement durable du littoral, le maintien d'un espace rural vivant, l'avenir de l'agriculture, etc...auront fait l'objet d'une réflexion intégrable à d'autres processus de projet ou de décision.

La démarche participative engagée sera mobilisable pour tous les projets à mener à l'échelle des communautés de communes, du Pays, de la côte des Havres, de la Manche, de la Basse-Normandie ou pour la participation active à toute initiative ou autres échelles d'intervention.

Les habitudes de travail initiées au cours de cette démarche doivent permettre de meilleurs échanges quelques soient les thèmes abordés. A la fois entre les acteurs du territoire, entre les citoyens mais aussi au sein du réseau des Pays.

L'appropriation du projet de territoire, la définition de valeurs communes et la communication réalisée pour les mettre en évidence participeront à la reconnaissance de la Côte des Havres dans ses spécificités et à la mise en place d'échanges d'expériences avec d'autres espaces.

A la fois spécifique et générale notre démarche fera l'objet d'échanges d'expériences.

III. PRESENTATION DU GROUPE PROJET

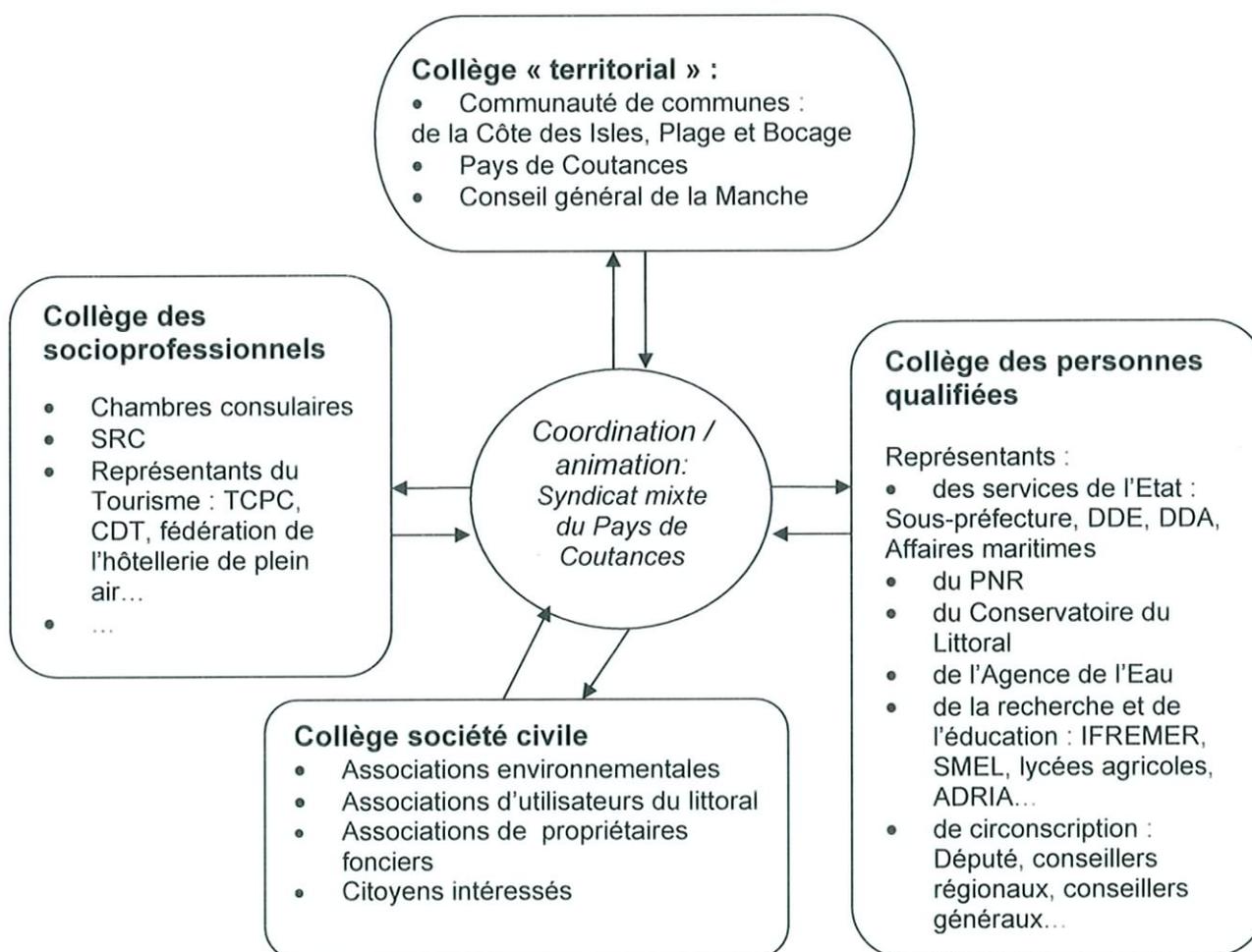
Le groupe à l'origine de la réponse à l'appel à projets ne souhaite pas créer une structure qui pourrait être perçue dans bien des cas comme un échelon supplémentaire, sans lisibilité pour les citoyens et les différents acteurs.

Il s'agit d'une association souple autour d'un comité de pilotage et de suivi. L'animation et la coordination du groupe étant assuré par le Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

A. IDENTIFICATION DES PARTENARIATS PUBLICS ET OU PRIVES

Le projet sera basé sur une convention de partenariat entre les communautés de communes, le Pays de Coutances, le Conseil Général et les représentants de l'Etat.

Le groupe de pilotage sera mis en place comme ci-après :



Le groupe de pilotage proposé constitue un ensemble équilibré et représentatif des différents milieux socio-économiques du territoire.

B. PARTICIPATION DE PARTENAIRES ECONOMIQUES ET SOCIAUX, CITOYENS

4) Des socioprofessionnels mobilisés

Déjà représentés et membres actifs du Conseil de développement du Pays de Coutances, les socioprofessionnels contribuent largement à la réflexion et aux choix effectués au cours des processus de décision.

Leurs interventions permettront d'enrichir l'échange d'expérience et de savoir-faire dans leurs milieux de compétence respectifs. Leur apport est essentiel pour faire ressortir leurs problématiques et la perception qu'ils ont des autres acteurs.

L'arbitrage et le règlement des conflits d'usages passent par leur mobilisation et leur implication dans le groupe de pilotage et les opérations qui seront menées.

5) Une place importante proposée aux citoyens

Une attention particulière sera apportée à la participation de la société civile à la démarche.

Par le biais d'enquêtes, de réunions publiques de sensibilisation, d'information et par un accès aux ateliers géographiques puis thématiques, les associations et les citoyens intéressés seront invités à partager les questionnements autour des problèmes rencontrés, la définition des enjeux.

Une restitution systématique est prévue auprès du public. Une exposition itinérante pourrait être mise en place pour retransmettre l'information au plus près des habitants et usagers.

Pour permettre une meilleure compréhension par le grand public de la transversalité des problématiques et des enjeux, des périodes de sensibilisation, voire de formation à la notion de gestion intégrée des zones côtières pourraient être mises en place.

C. MODALITES D'ADHESIONS DES PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNES DANS LA DEMARCHE

Porté par le syndicat Mixte du Pays de Coutances et les collectivités territoriales couvrant le territoire, la mise en œuvre du projet sera organisé autour d'un partenariat fort et de conventions de travail et d'échanges entre les différents interlocuteurs.

Le groupe projet sera constitué en association par convention entre les communautés de communes Côte-des-Isles, Plage et Bocage et le Syndicat mixte du Pays de Coutances.

Les services de l'Etat, le Conservatoire du Littoral seront des interlocuteurs privilégiés associés de fait dans le comité de pilotage et de suivi.

IV. PILOTAGE DU PROJET

A. RESPONSABLES DU PROJET

A l'origine du projet, le Pays de Coutances engagé dans la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale souhaitait inclure cette logique de gestion intégrée des zones côtières. Cette démarche s'est basée sur sa Charte de développement mettant en exergue qu'il ne pouvait asseoir son développement que sur des relations endogènes sans risque de s'atrophier, et d'appauvrir son devenir.

Le Pays s'est donc engagé à faciliter les échanges, les rencontres sur des projets de territoires, et des expériences et d'aider à construire tout projet collectif en lien avec des territoires où la place du citoyen en tant qu'acteur du développement est renforcée.

La maîtrise d'ouvrage restera de la responsabilité de chacun des partenaires dans son domaine de compétence. Les missions du groupe de pilotage consistent à animer, coordonner, orienter la démarche du projet d'ensemble.

B. METHODE ENVISAGEE, OUTILS DE GOUVERNANCE

Le projet est basé sur une démarche participative :

- ✓ Il est bâti sur une organisation partenariale où l'ensemble des partenaires légitimes est identifié et où le rôle de chacun est clairement défini dans le comité de pilotage et dans le comité de suivi technique.
- ✓ Afin de sortir d'une approche et d'une logique sectorielles, il est envisagé la création de groupes de réflexion pluridisciplinaires.
- ✓ La sensibilisation, voire la formation préalable à ces groupes facilitera les échanges et la compréhension des enjeux de chacun des acteurs.
- ✓ Une instance d'évaluation et de suivi continu sera installée.
- ✓ Le développement de supports d'information sur l'avancement du projet facilitera son appropriation auprès des différents partenaires et surtout du grand public.

Le Pays de Coutances travaille en parallèle avec son Conseil de développement, structure représentante de l'ensemble des socioprofessionnels et associatifs du territoire.

Le projet envisage également la réalisation d'une démarche prospective originale préalable à la définition des actions à menées :

- ✓ Cette démarche permet d'obtenir sur le sujet d'étude retenu un éclairage plus large et partagé sur le long terme.
- ✓ Le travail de prospective préventive est réalisé par les acteurs même du territoire ; ce n'est pas un travail d'experts, mais de coproduction. Il permet d'aborder différentes visions du territoire

- ✓ Le groupe de prospective est réuni pour monter une grille de lecture (des scénarios), favoriser l'émergence des projets et mettre en place un observatoire de veille. Le groupe est constitué à partir de la situation locale avec le souci d'empêcher la prédominance d'une catégorie d'acteurs par rapport à un autre. C'est un groupe volontairement éclectique et équilibré dans sa composition.
- ✓ L'animation du groupe est sous la responsabilité du consultant qui établit des règles de travail précises, notamment le respect des prises et temps de parole et l'expression de tous.
- ✓ Après un Etat des lieux avec les acteurs locaux et un recueil des questions par rapport à la problématique initiale, le groupe définit des problématiques clés du territoire et envisage les conséquences possibles de chacune à 10 ans. Il effectue des hypothèses d'évolution et analyse les tendances actuelles qui ont un impact direct sur chacune des hypothèses formulées. Des scénarios d'avenir sont construits et un système de veille (observatoire) basé sur des indicateurs de rupture est mis en place.
- ✓ La pérennité du système est assurée par l'observatoire de veille et de messages d'alerte devant la détection de ruptures. La rupture consistant en une évolution ou un changement marquants qui peuvent conduire à la réalisation de l'un ou l'autre des scénarios. Au final le groupe a une vision partagée de l'avenir à travers la construction de scénarios et les acteurs disposent d'un panel de signaux qui seront utiles pour prendre des décisions, adapter leur stratégie et mettre en œuvre un dynamique de projet.

C. DEMARCHE ENVISAGEE ET CALENDRIER PREVISIONNEL

Septembre à décembre 2005

Objectif : Mise en place d'une dynamique de participation citoyenne, mise en évidence de la transversalité des enjeux et de l'intérêt d'un travail et d'une réflexion communs

- ✓ **Lancement du projet- sensibilisation**
- ✓ Réunions publiques d'information et de sensibilisation à la gestion intégrée des zones côtières
- ✓ Constitution de groupes de travail géographiques
- ✓ Recueil des problématiques
- ✓ Restitution publique

Janvier à mai 2006

Objectif : Appropriation par tous les acteurs des enjeux du territoire et ébauche d'un projet partagé. Mise en évidence d'une vision et d'une volonté communes.

- ✓ **Mise en place d'une démarche de Prospective**
- ✓ Réunions de travail des acteurs locaux sur les thématiques retenues dans la première période
- ✓ Projections dans le futur, définition de scénarios possibles
- ✓ Définition d'indicateurs de veille à suivre
- ✓ Validation par les représentants
- ✓ Restitution publique : diffusion de documents de synthèses des enjeux, dossiers en ligne sur Internet avec échanges et comptes-rendus. Mise en place d'une exposition itinérante destinée au grand public.

Mai à fin 2006

Objectif : Elaboration d'une stratégie d'action commune en matière de gestion intégrée des zones côtières.

- ✓ **Construction d'un projet commun à partir des scénarios identifiés**
- ✓ Détermination et mise en place des moyens appropriés en terme d'animation, de processus participatif pour l'implication d'un maximum d'acteurs dans la mise en oeuvre du projet.
- ✓ Eventuellement Charte et contractualisation entre les partenaires et institutionnels, prise en compte de la contribution des citoyens.
- ✓ Restitution publique : diffusion du projet, de la charte et de la participation attendue. Exposition itinérante destinée au grand public.

Tout au long du processus sera mis en place un système d'évaluation par le comité de pilotage et d'adaptation, de recadrage si nécessaire.

Tout au long de cette démarche, un parallèle sera effectué avec le travail effectué pour les différents Schémas de Cohérence Territoriale en cours. A mi parcours de cette démarche, le Schéma de Cohérence Territoriale du Centre Manche Ouest abordera l'étape de l'élaboration des scénarios du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

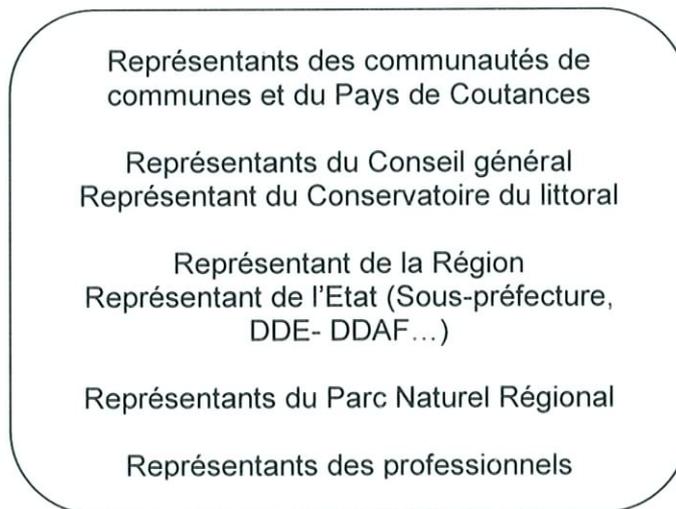
D. MODALITES TECHNIQUES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

Le projet se positionne comme étant le moyen de mettre en place une véritable coopération inter-collectivités et non pas comme un partenariat éphémère et d'opportunité.

Au moins deux modalités de pérennisation sont envisagées : celle de la procédure de concertation et de participation citoyenne et la structuration formelle et multilatérale des liens entre les différents partenaires.

1) Comité de suivi

Outre le comité de pilotage, un comité de suivi technique sera constitué dans un délai de 2 mois après l'annonce par la DATAR de retenir le projet. Ce comité restreint pourrait être constitué de:



Dans le comité de pilotage et dans le comité de suivi, chaque représentant devra désigner un suppléant afin d'assurer la transmission des informations et le suivi des décisions prises.

Ce comité de suivi assurera également le suivi et la gestion financière du projet

2) Moyens humains

Les moyens humains seront représentés par les permanents du syndicat mixte du Pays de Coutances et des communautés de communes qui assureront l'organisation des réunions de pilotage et de suivi technique, la gestion au quotidien du suivi du projet.

Ces derniers assureront une assistance technique pour coordonner, centraliser les informations, synthétiser et préparer les réunions des comités de pilotage et de suivi, réaliser les rapports de suivi, d'état d'avancement du projet, de transmission.

De manière complémentaire, mais aussi pédagogique, et dans un souci d'implication renforcée, il sera également fait appel aux étudiants des centres de formation et de recherche des différentes structures partenaires pour mener à bien les enquêtes, les études nécessaires, les documents de sensibilisation et d'information, l'animation de l'exposition itinérante.

La démarche de prospective pourrait être menée par un consultant extérieur.

Une assistance technique sera également mise en place par les agents des différents partenaires, notamment les services spécialisés du Conseil général de la Manche.

3) Plan de financement envisagé

Le suivi administratif étant assuré par le syndicat mixte du Pays de Coutances, ce dernier prendra à sa charge les salaires de ses permanents au titre de la coordination et du suivi.

Le surcoût estimé au titre de l'expérimentation sur 18 mois, s'établirait suivant 3 axes principaux, comme suit :

TYPE D'INTERVENTION	TEMPS AGENT	COUT TOTAL ESTIME
Suivi administratif/ animation		
Organisation technique des comités de pilotage et de suivi, des réunions publiques	30 jours secrétariat	3 540 €
Suivi secrétariat	10 jours secrétariat	1 180 €
Mise en forme des synthèses des restitutions	20 jours chargé de mission	2 700 €
Mise en place et suivi d'indicateurs et tableau de bord	20 jours chargé de mission	2 700 €
Animation et coordination des partenaires	40 jours chargé de mission	5 400 €
Documentation		500 €
Déplacements et participations aux échanges d'expériences		2 000 €
Frais généraux (locaux, téléphone, courriers, location de matériels, de salle...)		4 000 €
sous total suivi administratif/ animation		22 020 €
Démarche Prospective		
- Consultant extérieur (animation réunions publiques, restitution)	25 jours consultant	18 239 €
- Accompagnement et suivi démarche prospective	20 jours chargé de mission	2 700 €
sous total démarche prospective		20 939 €
Communication		
Réalisation de supports de communication : (information sur Internet, plaquettes de synthèse, rapports de suivi intermédiaire et de fin d'expérimentation, création outils pédagogiques, création exposition itinérante.)	20 jours chargé de mission	2 700 €
Coût édition		40 000 €
sous-total communication		42 700 €
COUT TOTAL PERIODE EXPERIMENTATION		85 659 €

Temps secrétariat: 118€/ jour, temps chargé de mission 135€/jour, temps consultant: 729,56€/ jour

E. INSTRUMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE QU'IL EST ENVISAGE DE MOBILISER

L'état des lieux initial, mettant en place un certains nombres d'indicateurs permettra dans un premier temps de faire un point :

- ✓ Sur les différents instruments réglementaires déjà en place, leur utilisation, leurs impacts et les problèmes rencontrés (notamment pour la mise en compatibilité avec la Loi littoral par exemple)
- ✓ Sur les différents outils économiques, notamment les différentes taxes, les personnes redevables, la mesure de leurs effets.
- ✓ Sur les documents contractuels, les acteurs concernés, leur transversalité, leur durée, leur évolution possible.

Toute la démarche sera menée en parallèle avec l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Centre Manche Ouest ainsi qu'en partenariat avec ceux de La Baie et du Cotentin. Une attention particulière sera portée sur la réalisation des plans locaux d'urbanisme par une sensibilisation et une participation active des municipalités en cours de réflexion.

Les services de l'Etat, déjà sollicités à plusieurs reprises par les instances départementales, le seront à nouveau pour la mise en place de Schéma de mise en Valeur de la Mer.

La réalisation de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau sera soutenue et plébiscitée.

Partant sur une démarche participative et l'implication de tous les acteurs concernés pour créer un véritable cheminement, une réflexion commune, le projet devrait faciliter la réalisation une Charte de bonnes pratiques et d'échanges dans un premier temps.

Par leur analyse, les acteurs apporteront aux débats des propositions quant à l'évolution des divers instruments habituellement utilisés. La mutualisation des outils, leur plus grande transversalité sera recherchée.

La multiplication des outils, leur manque de visibilité doit évoluer vers une harmonisation. Dans un second temps ces expérimentations pourraient donc permettre la mise en œuvre de contrats, ou d'outils de planification transversaux, un document unique de prescriptions.

La sensibilisation aux problématiques de développement durable pourra inciter la mise en place d'Agenda 21.

F. MODALITES D'EVALUATION ENVISAGEES

Tout au long de la procédure le groupe de pilotage s'attachera à mettre en place des indicateurs afin d'ajuster les actions en cours.

L'évaluation devra permettre de répondre aux questions suivantes :

- Les enjeux déterminés ont-ils changés ? De nouveaux enjeux sont ils apparus ? Quelles sont les contraintes apparues et quelles perspectives ?
- Quels ont été les acteurs et leurs implications ? Quels ont été les absents ?
- Quels ont été les outils utilisés, leur articulation ? Quels sont les avantages et limites de ces outils ? Quelles sont les sources de blocage, notamment réglementaires et dans les outils de planification ?

- Quels sont les résultats obtenus au moment de l'évaluation ?
 - Développement d'outils : SMVM, contrats...
 - Meilleure prise de décision, participation, sensibilisation, prise de conscience, changements de comportements...

Dès que le projet sera retenu, un tableau de bord sera mis en place autour d'indicateurs et à partir d'une grille d'analyse reprenant ces questions, pour déterminer les forces et faiblesses des étapes de la démarche.

Des indicateurs de l'état des lieux précis seront tout d'abord mis en place.

En référence à ces derniers, des objectifs de réussite seront fixés, notamment en terme de participation, de développements de nouveaux outils...

En fonction des résultats obtenus et recherchés, une adaptation sera effectuée dans la mise en place du projet : nouvelles méthodes d'approche, d'échanges, d'information, de participation des acteurs locaux...

Enfin des critères de pérennisation de la procédure engagée pourront être distingués pour mesurer la continuité et l'impact des actions après la fin de l'expérimentation.

G. ENGAGEMENT A PARTICIPER A L'ECHANGE D'EXPERIENCES

L'échange d'expériences tant à l'échelle du territoire projet qu'au niveau des différentes collectivités locales constitue un point fort de la démarche participative souhaitée.

Toutes les réflexions menées dans cette démarche feront l'objet de restitutions spécifiques sur différents supports : plaquettes de synthèse, rapports d'étapes, pages Internet dédiées sur le site du Pays de Coutances (mises à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet).

Le groupe projet s'engage donc à participer activement et à contribuer à l'expérimentation et par ce biais à la mise en place d'outils innovants en matière de gestion intégrée dans l'objectif d'un développement durable du territoire.

Annexes- cartes et données

1- Intercommunalités

Carte Pays et intercommunalités dans la Manche

2- Données environnementales

Cartes : Paysages et espaces protégés

Bassins versants

Espaces naturels soumis à préemption

ZNIEFF I et II

Sites classés et inscrits

Site d'importance communautaire

Arrêté préfectoral pour la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Masse d'eau – eutrophisation

Masse d'eau – qualité bactériologique

Masse d'eau – matières vivantes

Masse d'eau- eaux de baignade

3- Socio démographie

Tableau : Données du recensement des communes présentes sur le territoire

Cartes : Evolution de la population 1990 – 1999

Les comportements démographiques entre 1982 et 1989

Le solde migratoire entre 1990 -1999

Les communes recensées en 2004

La Manche –synthèse démographique

Evolution de la population par EPCI

Part des 60 ans et plus

Logements commencés 1995-2003 –résidences principales

Logements commencés 1995-2003 –résidences secondaires

Production de nouveaux logements sociaux- enjeux territoriaux

4- Agriculture et conchyliculture

Cartes : Espaces agricoles

Pêche et cultures marines

Evolution des surfaces en légumes

Part des exploitations légumières dans les exploitations professionnelles

Part des exploitations légumières dans la SAU

Les bâtiments agricoles commencés entre 1995 et 2003

5- Tourisme

Carte : capacité d'accueil touristique

Tableau : capacité d'accueil des équipements de plaisance

Capacité d'accueil – prévisions 2000-2015

6- Industries

Industries agroalimentaires

7- Planification

Périmètres des Schémas de Cohérence Territoriale

PLU et cartes communales – état d'avancement

Mise en œuvre de la loi Littoral – mise en compatibilité des POS

La résorption du camping-caravaning sauvage